



LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC CONTRIBUE EFFICACEMENT À LA LUTTE AU TRAVAIL AU NOIR DANS LA CONSTRUCTION EN 2010

Depuis 1995, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a intensifié ses efforts dans la lutte au travail au noir, notamment grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec. Dans le cadre d'ACCES construction, la concertation a aussi été resserrée entre la CCQ, les ministères du Revenu et des Finances, ainsi que la Régie du bâtiment du Québec.

Selon les dernières évaluations du ministère des Finances du Québec, la proportion de travail au noir dans la construction s'établissait à 13,6 % en 2005. Cette proportion aurait atteint 40 % à 45 % entre 1992 et 1994. Les ministères des Finances et du Revenu évaluent à 1,46 milliard \$ les pertes fiscales en 2008. Ils évaluent toutefois à 290 millions \$ en 2010-2011 les cotisations fiscales et amendes découlant directement de leurs interventions dans la construction.¹ Et c'est sans compter l'effet indirect des contrôles sur le comportement. Un homme averti en vaut deux, dit-on, de sorte que la récupération fiscale déborde en effet largement celle réalisée auprès directement auprès des contrevenants. Les contrôles amènent ces derniers, ou leur entourage, à mieux se conformer ensuite suite aux lois fiscales, sans qu'une action directe de contrôle ne soit nécessaire. On parle alors d'autocorrection.

C'est en quelque sorte l'effet direct et indirect des mesures de lutte au travail au noir que tente de mesurer le présent document, à partir de l'évolution du volume de travail rapporté à la CCQ, dans la mesure où ce volume est également rapporté à Revenu Québec. Si on se fie à l'évolution des indicateurs de la construction depuis 1994, il ressort que des gains importants auraient en effet été réalisés au Québec dans la lutte au travail au noir. L'année 2010, une fois de plus, rapporte des résultats positifs en termes de volume de travail rapporté. On estime que l'augmentation des heures récupérées à l'égard du travail au noir a permis au gouvernement du Québec de percevoir cette année environ 385 millions de dollars en taxes et impôts, pour un montant cumulatif de 2,7 milliards de dollars depuis 1995.

¹ Budget 2011-2012, Plan budgétaire pp. A56 et A64.

1. Une croissance du volume de travail supérieure à celle de la valeur des travaux

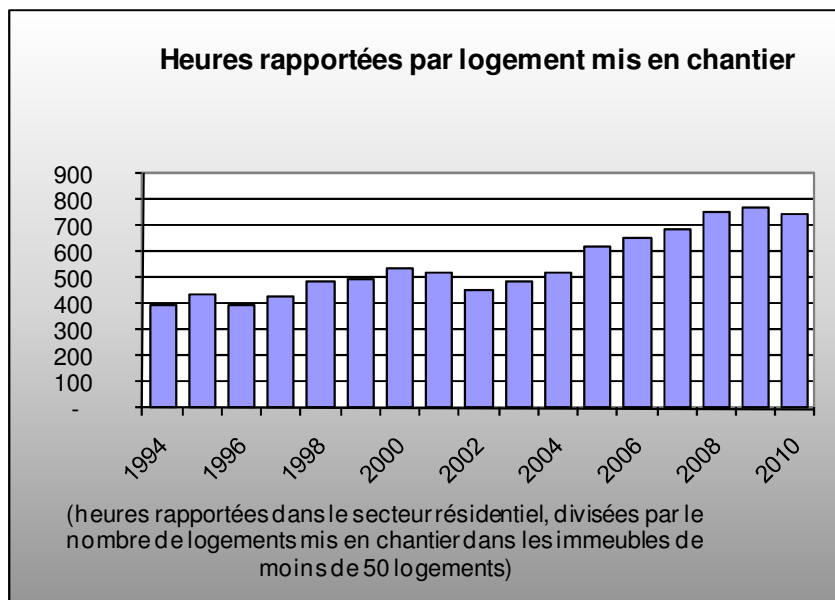
Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est particulièrement sujet au travail au noir, vu la multiplicité des chantiers, vu sa parenté avec la rénovation résidentielle et l'utilisation de métiers tels que plâtrier ou peintre, où se retrouvent de nombreux travailleurs non qualifiés. Le phénomène de l'auto-construction spéculative y est également bien implanté.

Or, la lutte au travail au noir a fait des gains majeurs dans ce secteur. Entre 1994 et 2010, les heures rapportées à la CCQ ont augmenté de 159 % comparativement à une hausse de 51 % de la valeur réelle des dépenses d'investissements dans le secteur (voir le tableau de la page suivante). Pour la période de 1994 à 2010, on constate une croissance cumulative de 71 % du ratio des heures déclarées par million de dollars investi dans ce secteur.

L'année 2010 a par contre connu une diminution de 8 % du ratio, soit une première diminution en huit ans. Bien que l'évolution annuelle de ce ratio général comporte un bon degré d'approximation et d'instabilité et peut être affectée par des facteurs accidentels, la baisse de 2010 rappelle que la partie n'est pas gagnée dans la lutte au travail au noir dans ce secteur.

Ce rattrapage des heures dans le secteur résidentiel fait en sorte que le nombre d'heures rapportées par logement mis en chantier a presque doublé depuis 1994. Il est passé d'environ 400 à plus de 740 heures par mise en chantier.



Dépenses d'immobilisations en construction (millions de \$ de 2009) *																		
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	1994-2010
Résidentiel neuf	5 532	3 701	3 734	4 260	4 033	4 337	4 190	4 727	6 979	7 709	9 128	8 168	7 549	7 704	7 474	6 953	8 374	51%
		-33%	1%	14%	-5%	8%	-3%	13%	48%	10%	18%	-11%	-8%	2%	-3%	-7%	20%	
Commercial et institutionnel	4 683	4 655	4 663	4 235	5 014	4 898	4 133	5 002	5 934	6 313	7 204	7 539	7 430	7 714	7 217	6 508	6 745	44%
		-1%	0%	-9%	18%	-2%	-16%	21%	19%	6%	14%	5%	-1%	4%	-6%	-10%	4%	
Industriel	1 651	1 515	1 867	1 639	1 438	1 960	2 644	1 972	1 693	1 639	1 433	912	1 015	1 261	1 259	1 226	1 145	-31%
		-8%	23%	-12%	-12%	36%	35%	-25%	-14%	-3%	-13%	-36%	11%	24%	0%	-3%	-7%	
Génie civil et voirie	8 112	7 374	6 584	5 868	7 517	6 113	7 172	7 384	8 005	8 637	9 589	9 332	9 605	11 429	12 942	13 828	15 605	92%
		-9%	-11%	-11%	28%	-19%	17%	3%	8%	8%	11%	-3%	3%	19%	13%	7%	13%	
Total	19 979	17 245	16 847	16 002	18 003	17 308	18 139	19 085	22 611	24 298	27 355	25 950	25 599	28 108	28 893	28 514	31 869	60%
		-14%	-2%	-5%	13%	-4%	5%	5%	18%	7%	13%	-5%	-1%	10%	3%	-1%	12%	

Heures rapportées à la CCQ (en millions) *																		
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	1994-2010
Résidentiel neuf	12,6	9,1	8,9	10,8	11,1	11,7	11,8	13,4	17,7	21,7	25,7	26,0	26,2	27,4	30,3	29,4	32,7	159%
		-28%	-2%	21%	3%	6%	0%	14%	32%	22%	18%	1%	1%	5%	11%	-3%	11%	
Commercial et institutionnel	28,4	30,0	30,5	30,4	34,4	39,0	42,2	47,0	51,2	54,3	57,9	60,5	59,7	63,1	68,6	63,9	65,9	132%
		6%	2%	0%	13%	14%	8%	11%	9%	6%	7%	4%	-1%	6%	9%	-7%	3%	
Industriel	8,8	12,6	12,2	14,6	11,9	16,2	21,2	15,6	13,1	16,5	16,6	14,5	14,9	12,4	11,9	10,3	11,9	35%
		43%	-4%	20%	-18%	37%	31%	-27%	-16%	25%	1%	-12%	2%	-17%	-4%	-13%	15%	
Génie civil et voirie	16,2	16,2	13,7	12,5	15,1	13,5	13,3	14,1	17,1	18,7	22,3	22,5	23,2	23,6	26,3	30,1	33,3	106%
		0%	-16%	-9%	21%	-11%	-2%	6%	21%	9%	19%	1%	3%	2%	11%	15%	11%	
Total	66,0	67,9	65,3	68,3	72,5	80,5	88,5	90,1	99,2	111,1	122,4	123,5	124,0	126,6	137,1	133,8	143,9	118%
		3%	-4%	5%	6%	11%	10%	2%	10%	12%	10%	1%	0%	2%	8%	-2%	8%	

Heures rapportées par million de \$ de 2009																		
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	1994-2010
Résidentiel neuf	2 286	2 469	2 391	2 528	2 749	2 704	2 809	2 829	2 539	2 811	2 810	3 181	3 473	3 560	4 059	4 230	3 910	71%
		8%	-3%	6%	9%	-2%	4%	1%	-10%	11%	0%	13%	9%	3%	14%	4%	-8%	
Commercial et institutionnel	6 057	6 434	6 550	7 185	6 858	7 969	10 221	9 396	8 636	8 596	8 040	8 029	8 039	8 186	9 506	9 824	9 773	61%
		6%	2%	10%	-5%	16%	28%	-8%	-8%	0%	-6%	0%	0%	2%	16%	3%	-1%	
Industriel	5 343	8 330	6 519	8 904	8 276	8 290	8 027	7 898	7 754	10 045	11 551	15 923	14 630	9 820	9 453	8 440	10 373	94%
		56%	-22%	37%	-7%	0%	-3%	-2%	-2%	30%	15%	38%	-8%	-33%	-4%	-11%	23%	
Génie civil et voirie	1 996	2 193	2 075	2 129	2 014	2 208	1 853	1 916	2 133	2 165	2 323	2 410	2 419	2 069	2 029	2 178	2 136	7%
		10%	-5%	3%	-5%	10%	-16%	3%	11%	1%	7%	4%	0%	-14%	-2%	7%	-2%	
Total	3 305	3 936	3 876	4 267	4 028	4 651	4 880	4 721	4 386	4 572	4 475	4 760	4 845	4 504	4 745	4 693	4 514	37%
		19%	-2%	10%	-6%	15%	5%	-3%	-7%	4%	-2%	6%	2%	-7%	5%	-1%	-4%	

* Sources:

Immobilisations: Les dépenses d'immobilisations de 1994 à 2008 proviennent de Statistique Canada, *Dépenses en immobilisations par type d'actif*. Les dépenses de 2009 à 2010 sont estimées d'après des enquêtes connexes de Statistique Canada, soit *Investissements privés et publics au Canada, Investissement en construction de bâtiments non résidentiels (trimestriel)* et *Investissement en construction résidentielle (trimestriel)*. Les investissements en machinerie ne sont pas inclus. Dans le secteur résidentiel, les immobilisations ne comprennent pas ici les dépenses de rénovation résidentielle, les chalets, les maisons mobiles et les coûts d'acquisition. Aussi, pour mieux refléter la définition du secteur résidentiel de la Loi R-20, pour laquelle les immeubles résidentiels de plus de 6 étages font partie du secteur institutionnel et commercial, les immobilisations estimatives des immeubles de 50 logements et plus font partie ici du secteur institutionnel et commercial. La déflation est effectuée à l'aide de différents indices de prix québécois.

Heures: D'après les heures assujetties rapportées à la CCQ, à l'exclusion des heures des entrepreneurs autonomes et celles liées à des cotisations volontaires aux avantages sociaux. Les données de 1994 et 1995 incluent toutefois les heures rapportées pour fins d'avantages sociaux dans la portion du secteur résidentiel alors temporairement désassujettie par le projet de loi 142.

Secteur institutionnel et commercial

Le secteur institutionnel et commercial est le deuxième secteur le plus touché par le travail au noir, faisant appel à des métiers similaires au secteur résidentiel. Ce secteur de la construction a aussi profité d'une embellie des heures déclarées; pour une augmentation de 44 % des dépenses d'investissements, on observe en effet une hausse de 132 % des heures rapportées pour la période de 1994 à 2010. Cela se solde par une hausse de 94 % du ratio d'heures rapportées par million de dollar investi dans ce secteur.

L'année 2010 a par contre vu une baisse de 1 % du ratio par rapport à 2009. Les mêmes remarques faites plus haut pour le secteur résidentiel s'appliquent.

Secteur industriel et secteur génie civil et voirie

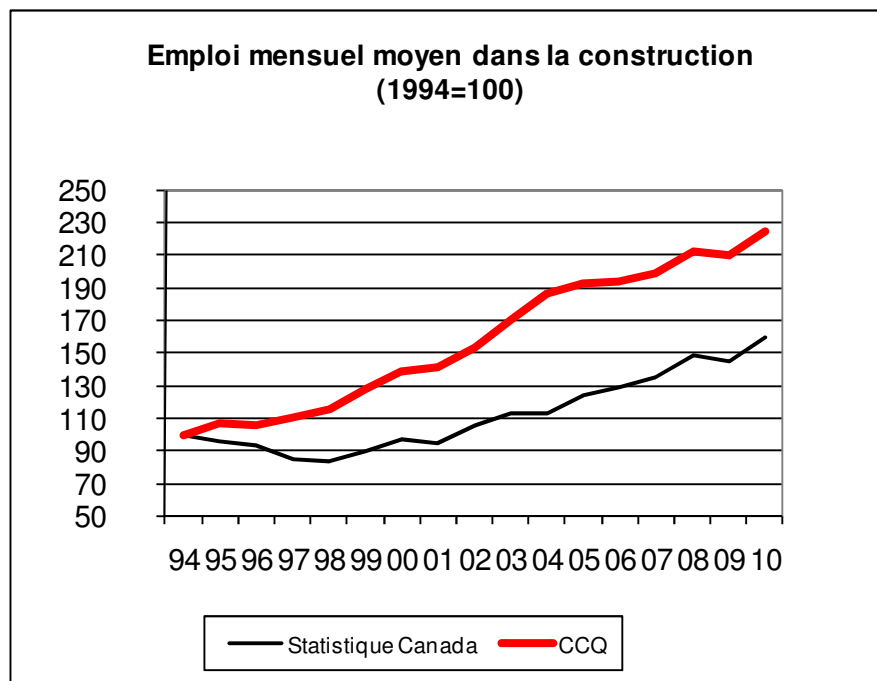
Le secteur industriel et le secteur génie civil et voirie sont moins sujets au travail au noir. Il est de toute manière difficile d'établir un lien direct entre l'évolution des investissements et celle des heures rapportées, étant donné, notamment, la difficulté de mesurer la valeur des investissements en machinerie industrielle (pour lesquels des heures sont rapportées à la CCQ, dépendamment de la nature des travaux) ou bien la difficulté d'évaluer la valeur des travaux de génie confiés à des employeurs de la construction, puisque les travaux peuvent aussi être réalisés par la main-d'œuvre propre des municipalités, de Hydro-Québec ou par les entrepreneurs autonomes.

C'est pourquoi le secteur industriel montre un ratio relativement élevé des heures rapportées par million \$: les heures découlent d'investissements en machinerie non compris dans le numérateur. À l'inverse, le secteur génie civil et voirie montre un ratio relativement faible: les investissements compris au numérateur comprennent une vaste étendue de travaux non couverts par les conventions collectives de la construction. Mentionnons par exemple les travaux de lignes électriques réalisés par les salariés d'Hydro-Québec, les travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, etc., réalisés par les salariés des villes, les travaux réalisés par les employés des compagnies minières et forestières, etc. De plus, comme les entrepreneurs autonomes ne sont pas couverts par les conventions collectives et que leurs heures ne sont donc pas comprises au numérateur, ceci a une forte incidence dans le secteur génie civil et voirie, où les entrepreneurs autonomes en excavation et en machinerie lourde sont nombreux.

Ensemble des secteurs

Dans l'ensemble, on peut observer que les heures rapportées ont connu une hausse bien supérieure (+118 %) à celle des dépenses en immobilisations (+60 %) pour la période de 1994 à 2010, si bien que le ratio global des heures rapportées par million de \$ est en augmentation de 37 %.

Sur la période 1994 à 2010, ces données rejoignent les résultats d'une comparaison entre le nombre mensuel moyen de salariés se rapportant à la CCQ avec les données de Statistique Canada sur l'emploi dans la construction. Le nombre d'emplois rapportés à la CCQ a en effet augmenté deux fois plus rapidement que celui évalué par Statistique Canada, comme le montre le graphique ci-contre.



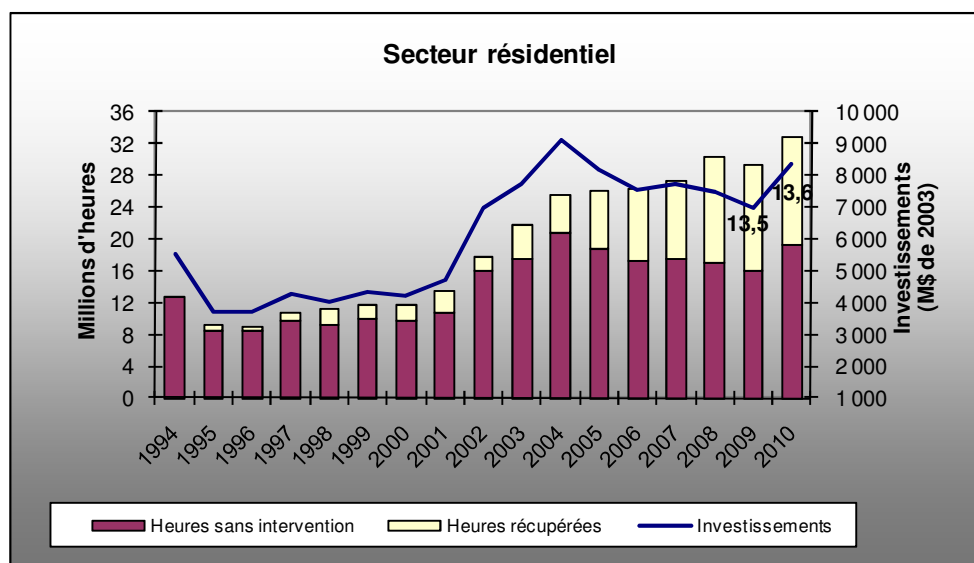
2. Une récupération fiscale impressionnante

L'estimation qui suit est basée sur la comparaison entre l'évolution des ratios d'heures rapportées par million de dépenses d'investissements (en \$ constants), avec les ratios qui prévalaient en 1994, avant l'intensification des efforts de lutte au travail au noir. Les heures récupérées sont considérées comme celles découlant de la croissance du taux d'heures rapportées par million \$, donc qui ne peuvent s'expliquer par la simple croissance des dépenses d'investissements depuis 1994. Il s'agit d'une méthode comparable à celle utilisée par le ministère des Finances.

Mais comme il est difficile de faire un parallèle entre les heures rapportées et les investissements dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur génie civil et voirie, l'estimation des heures récupérées est réalisée ici essentiellement à partir de l'évolution des ratios des secteurs résidentiel et institutionnel/commercial. On suppose ensuite que la moitié seulement de l'effet trouvé dans ces deux derniers secteurs, qui incidemment s'avèrent les plus sujets au travail au noir, se retrouve toute proportion gardée dans les deux premiers secteurs.

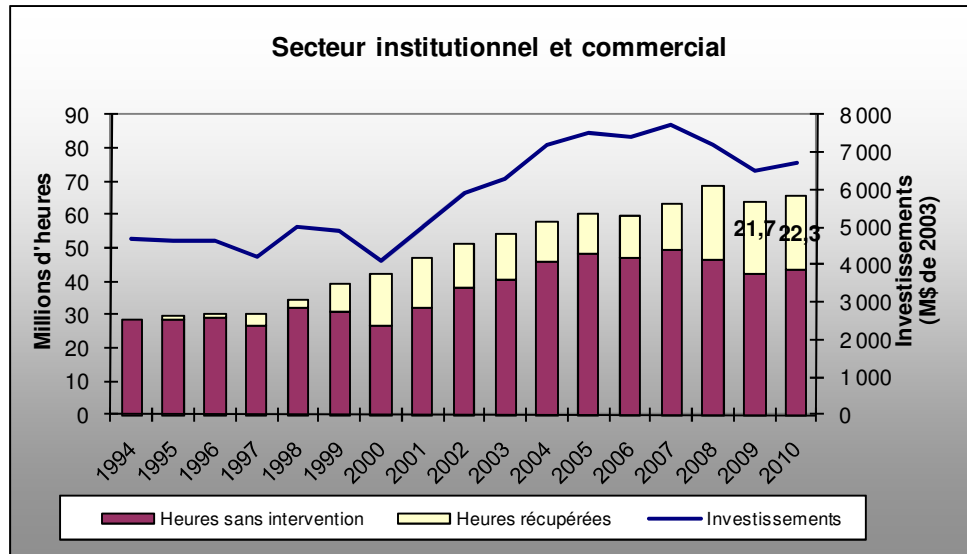
Secteur résidentiel

En 2010, les heures rapportées dans le secteur résidentiel ont moins augmenté que la valeur des investissements, ce qui suggère un plafonnement de récupération à l'égard du travail au noir. Mais, vu le volume élevé d'activité, on estime tout de même que 13,6 millions d'heures ont été récupérées dans ce secteur en 2010, soit un peu plus qu'en 2009. Ceci représente un peu plus de 40 % des heures rapportées du secteur (32.7 millions d'heures en 2010).



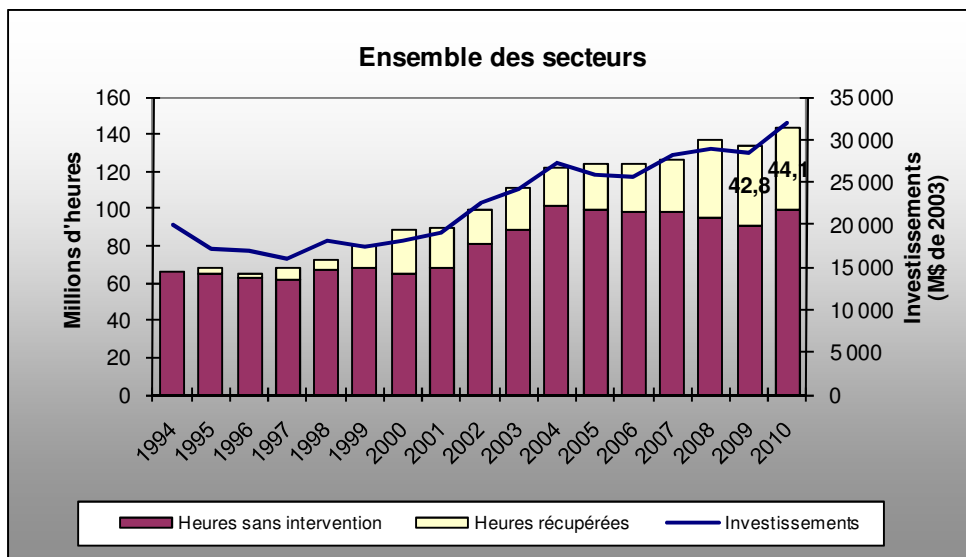
Secteur institutionnel et commercial

Dans le secteur institutionnel et commercial, les heures rapportées ont suivi les investissements en 2010. Un total de 22,3 millions d'heures récupérées est estimé pour 2010, en légère hausse par rapport à 2009.



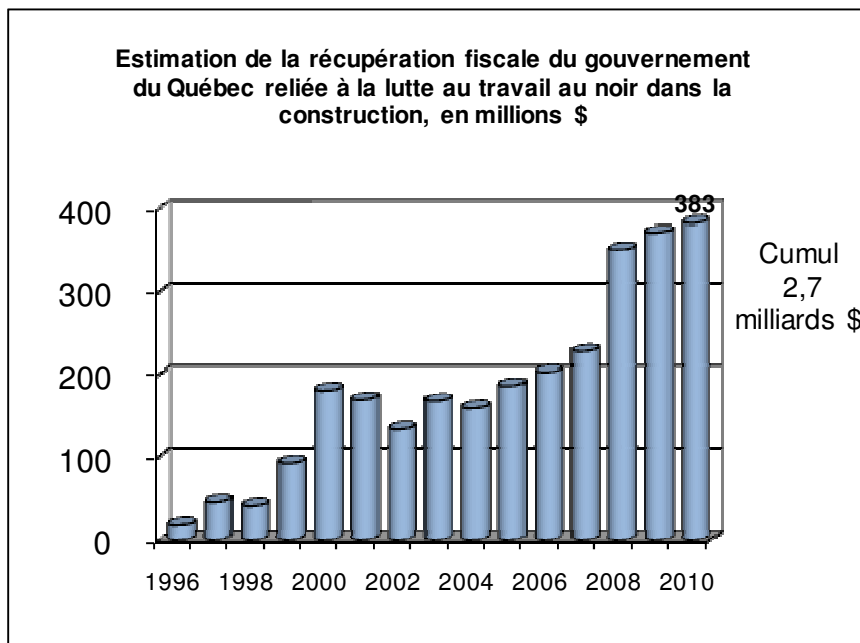
Ensemble des secteurs

En supposant une récupération proportionnellement de moitié moindre dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur et génie civil et voirie, l'année 2010 se serait traduite pour l'ensemble des secteurs par un total de 44,1 millions d'heures récupérées, soit légèrement davantage qu'en 2009.



À raison d'un peu plus de 8,50 \$ de recettes en impôts, taxes de vente ou contributions au Fonds des services de santé par heure travaillée, on peut évaluer que le volume de 44,5 millions d'heures récupérées représente des recettes fiscales supplémentaires de 383 millions \$ pour le gouvernement du Québec en 2010. Sur l'ensemble de la période 1995 à 2009, le montant de recettes supplémentaires est de l'ordre de 2,7 milliards \$.

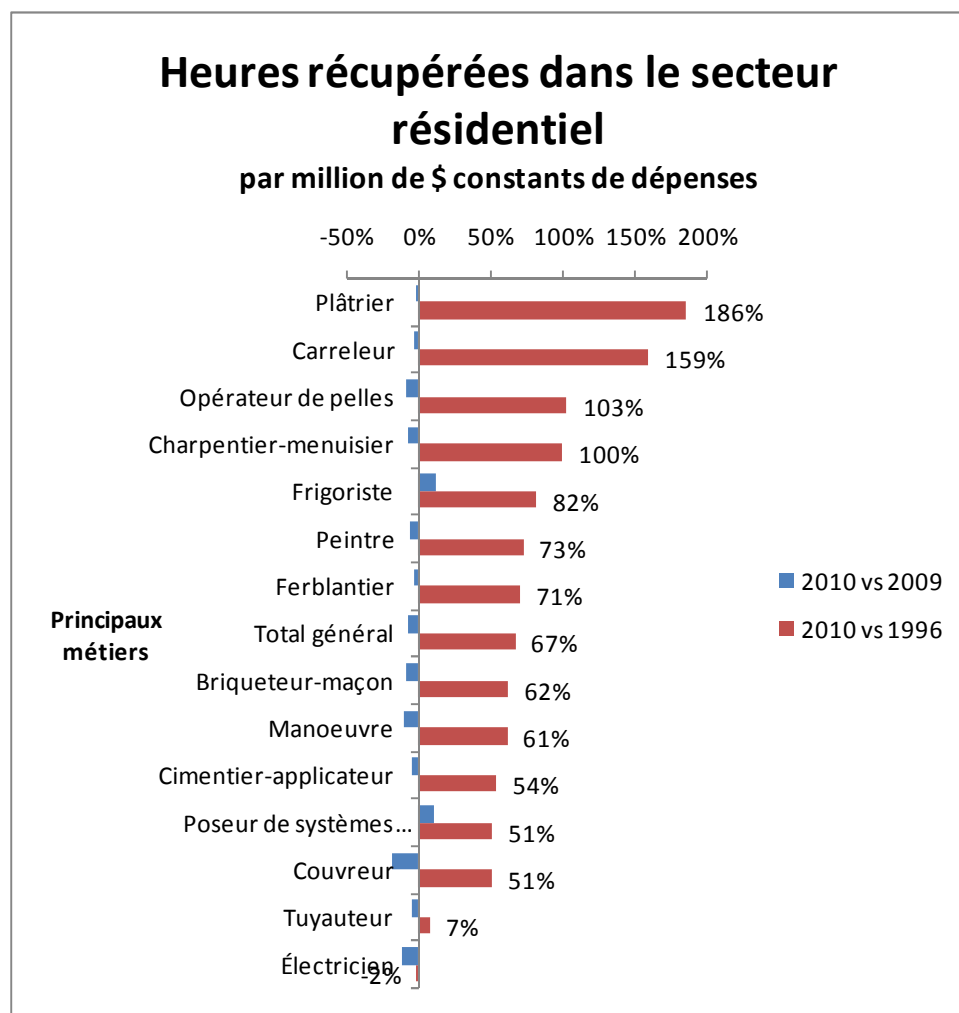
En considérant que le gouvernement du Québec a octroyé à la CCQ un montant de plus de 100 millions \$ en subvention depuis 1995 pour la lutte contre le travail au noir, la récupération équivaut à un rendement d'environ 25 \$ pour chaque dollar de subvention.



3. Forte récupération dans certains métiers

Lorsque l'on examine la variation observée dans le ratio heures déclarées/million de dollars investi dans la construction, certains métiers se distinguent.

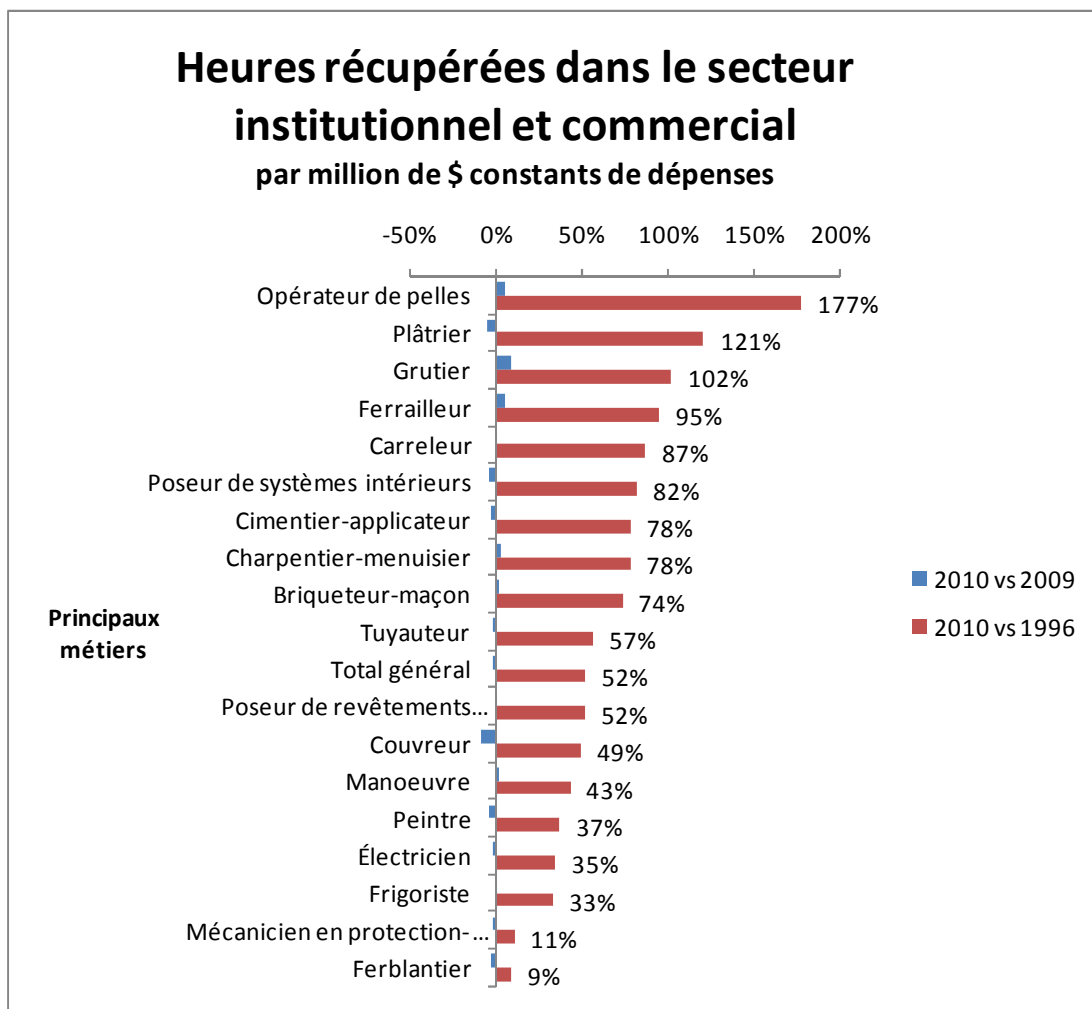
Dans le secteur résidentiel, les plâtriers, un métier ciblé dans le cadre des actions concertées d'ACCES Construction, sont les premiers en liste. Leurs heures rapportées par million \$ ont connu une hausse remarquable de 186 % pour la période de 1996 à 2010² comparativement à 67 % pour la moyenne des salariés. Les carreleurs (+159 %) ressortent aussi du lot avec une augmentation deux fois plus rapide que la moyenne pour la même période. Sans être en reste, les charpentiers-menuisiers (+100 %) dépassent aussi la moyenne des travailleurs.³



² Pour éviter tout biais qui pourrait être causé par le désassujettissement temporaire d'une partie du secteur résidentiel en 1994 et 1995, les comparaisons présentées ici utilisent comme base de référence l'année 1996.

³ Pour ce qui est des opérateurs de pelles mécaniques, la croissance relative des heures rapportées semble davantage reliée à des raisons techniques qu'au résultat de la lutte au travail au noir.

Dans le secteur institutionnel et commercial, les plâtriers (+121 %), une fois de plus, surpassent largement la moyenne des salariés (+52 %) pour la période de 1996 à 2010. La récupération des heures des poseurs de systèmes intérieurs (+82 %), autre métier ciblé, dépasse aussi fortement la moyenne. Les carreleurs (+87 %) et les charpentiers-menuisiers (+78 %) se démarquent aussi pour la même période. Les briqueteurs-maçons (+74 %) accroissent eux aussi leurs heures récupérées plus rapidement que la moyenne.



L'évolution de ces ratios par métier doit par contre être interprétée avec prudence, ils utilisent un dénominateur très agrégé (les \$ de dépenses d'un secteur). À ce degré d'agrégation, différentes raisons peuvent expliquer une modification des heures rapportées dans un métier par million de \$, en plus de l'évolution du travail au noir. Il se peut par exemple que le métier accapare une plus grande part des travaux du secteur, simplement parce que les chantiers qui ont maintenant cours font plus appel à ce métier,

ou parce que le produit installé par le métier est plus en vogue. Les techniques de construction peuvent également avoir changé, etc.

Des mesures plus précises peuvent toutefois être trouvées, en prenant par exemple comme référence les ventes de matériaux utilisés par chaque métier, lorsqu'elles sont disponibles. Le tableau suivant résume l'évolution des heures rapportées par les couvreurs, comparée à celle des ventes de papier-toiture.

Indicateurs de l'activité des couvreurs

	<u>2004</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
			2004-2010
Heures rapportées par les couvreurs	2 922 572	3 654 509	25%
à temps supplémentaire	12 285	21 174	72%
part	0,42%	0,58%	
Salariés actifs	4 009	5 468	36%
Moyenne d'heures par salarié	729	668	-8%
Livraisons au Québec	8 408 733	8 823 012	5%
papier-toiture asphalté (pqts métriques)			
Nombre d'employeurs	746	904 (2009)	21%
Heures par employeur	3 918	4 226 (2009)	8%

On constate ainsi qu'entre 2004 et 2010, les heures rapportées des couvreurs ont augmenté cinq fois plus vite que les ventes de papier-toiture. Ceci indique aussi que le volume de travail au noir a sans doute diminué dans ce métier.

Les indicateurs sur les activités d'inspection de la CCQ à l'égard de ce métier (voir le tableau suivant), suggèrent que la diminution du travail au noir dans le métier de couvreur est liée, d'une part à une augmentation substantielle de la visibilité de la CCQ auprès du métier. La CCQ enregistre en effet dans ses fichiers 28 % plus de contrats en 2010 qu'en 2004. En même temps, le nombre de vérifications téléphoniques, visites ou autres contacts a triplé entre 2004 et 2010. D'autre part, bien que le nombre de travailleurs ou employeurs rencontrés sur les chantiers ait peu changé, le fait que les personnes rencontrées soient plus souvent en infraction, signale que le ciblage des chantiers se fait avec plus d'efficacité.

	2004	2010	Variation
Indicateurs d'inspection (couvreur-tôlier)			2004-2010
Contrats saisis dans le registre	14 891	19 089	28%
Nombre de vérifications téléphoniques, visites, courriels, etc.	478	1 613	237%
Couvreur rencontrés lors des visites de chantier	4 017	4 001	0%
Nombre de couvreurs en infraction sans cc	480	778	
% en infraction	11,9%	19,4%	
Nombre d'entrepreneurs rencontrés	6 926	7 470	8%
Nombre sans licence	331	313	-5%
%	4,8%	4,2%	
Nombre en infraction diverses	2 104	2 723	29%
%	30%	36%	
Heures réclamées à la suite d'enquête aux livres (couvreur et tôlier)	58 488	65 167	11%
%	2,0%	1,8%	
Nombre de lettres d'état de situation émises	2 431	4 850	100%
Non favorables ou de refus	161	563	250%
Proportion non favorables ou refus	6,6%	11,6%	

Les interventions visent avant tout l'autocorrection, de sorte que les poursuites formelles sont utilisées en dernier recours. D'ailleurs, les heures réclamées à la suite d'enquêtes ont peu augmenté. Par contre, deux fois plus d'employeurs couvreurs sont maintenant requis, par l'entrepreneur général, de se faire émettre par la CCQ une lettre d'état de situation, qui atteste de leur conformité. Il s'agit d'une formalité d'une extrême importance, puisqu'une lettre non favorable (12 % des cas en 2010) peut entraîner la perte d'un contrat.